

## Commission ad hoc

Préavis n° 2024/08

### Préavis intercommunal - Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville d'Ecublens et la Fondation du TKM Théâtre Kléber-Méleau

#### *Rapport de la commission*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

La commission ad hoc s'est réunie le jeudi 21 août, à 19 h 30, au Théâtre Kléber-Méleau (*ci-après : TKM*) à Renens. Sa composition était la suivante :

**Alfonso Izzo (Président) – Gabriel Delabays (Rapporteur)**

**Membres présents :** Fiona Calame, Anne Oppliger, Diego Rindisbacher

**Pour la Municipalité :** Mme Sylvie Pittet Blanchette, Conseillère municipale, et Mme Liliane Genolet, Cheffe de service.

#### Préambule

Ce préavis a pour but de demander aux différents Conseils communaux l'autorisation de renouveler la convention de subventionnement entre la Ville d'Ecublens et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, ci-après TKM.

Pour rappel, en 2017, à la suite de l'approbation par le Conseil communal du préavis n° 2017/07, la Commune d'Ecublens a signé une première convention de subventionnement multipartite de quatre ans. Comme les autres Villes et Communes concernées, elle s'est engagée à atteindre le montant de Fr. 8.- par habitant en 2020. Cette convention a été renouvelée pour les années 2021-2024 et, arrivant à terme, elle doit être renouvelée dans le but de poursuivre le soutien au TKM.

Cette Convention concerne les entités suivantes : la Ville de Lausanne, les 8 Communes du District de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix), ainsi que la Commune de Jouxten-Mézery et l'Etat de Vaud.

Collectivités publiques	Statistique Vaud 2018	Statistique Vaud 2022	Différence habitants entre 2018 et 2022	Montant de la subvention annuelle 2025-2028 en Fr.	Augmentation en Fr. entre la convention 2021-2024 et 2
Ecublens	12'939	13'129	190	105'032	1'520

*Evolution entre la Convention 2021-2024 et celle 2024-2025*

#### Séance plénière

Cette séance s'est tenue à 19h30, en présence de l'ensemble des commissaires des communes concernées par la convention, avant que les commissaires de chaque commune délibèrent séparément.

Etaient présents aussi, pour le TKM, MM Omar Porras, directeur général et artistique, Jonathan Diggelmann, directeur administratif, Antoine Reymond, président du Conseil de Fondation.

### Présentation de la nouvelle Convention

La gouvernance introduite par les différentes conventions a permis au TKM de consolider sa place dans le paysage culturel romand par l'émergence d'un projet de taille régionale et de bénéficier d'un meilleur équilibre financier.

Les communes soutiennent le TKM à hauteur de Fr. 8.- par habitant, auxquels s'ajoutent pour Renens, commune territoriale, une participation aux charges de loyer de l'entrepôt des décors. Depuis 2022, la Ville de Renens propose également à ses habitants une offre de tarif à Fr. 5.- grâce au pass Tout TKM ainsi qu'un relais régulier de la programmation dans le journal Info Renens et sur les panneaux d'affichage culturel. Pour sa part, Lausanne assure l'entretien des abords du bâtiment.

Durant la précédente période conventionnée, le monde de la culture a traversé la crise du Covid-19. Si le TKM s'est relevé sans trop de dommages, il est cependant aujourd'hui face à de nombreux défis : précarité des artistes, conditions de travail, enjeux climatiques, hausse des prix de production, et plus territorialement, développement du quartier de Malley. La direction indique pour ce dernier point que c'est une belle opportunité, car cela permettra d'avoir un nouveau public.

La somme de près de **Fr. 50'472.-** générée par le nombre d'habitants supplémentaires (**6'309 habitants supplémentaires**) permettra d'une part de consolider la politique du personnel, en valorisant les salaires et en augmentant la dotation d'un EPT de technicien, et d'autre part à renforcer la relation avec les publics par des actions de médiation encore plus ciblées. Dans le cadre des réflexions sur le thème du climat, la consommation d'énergie au quotidien ou pour les tournées sera questionnée.

Concernant les publics, la fréquentation des écoliers est en constante progression, avec 4'785 billets vendus. Ensuite, il est à relever la mise en place du projet de théâtre itinérant dans les communes de l'Ouest lausannois depuis 2020, dont un des objectifs est de toucher dans l'espace public une population non avertie. Ce projet sera prolongé vu son succès.

	21-22 nbre classes	21-22 élèves	22-23 nbre classes	22-23 élèves	23-24 nbre classes	23-24 élèves
Collège de Renens	8	165	6	111	9	184
Gymnase de Renens	4	71	4	80	4	50
Collège de Crissier	0	0	5	124	5	104
Collège de Bussigny et Villars-Ste-Croix	0	0	1	28	2	34
Gymnase de Bussigny	1	7	3	63	1	11
Collège d'Ecublens	0	0	0	0	2	40
Collège Prilly (Union)	2	34	1	19	0	0
EPS Prilly-Jouxten-Romanel	0	0	0	0	1	22

*Fréquentation des classes, saisons 2021-22, 2022-23, 2023-24*

Aujourd'hui, les enjeux principaux consistent à consolider les acquis et à répondre aux défis sociétaux en général et à ceux du monde culturel en particulier.

## Objectifs du TKM

La Convention met à jour les objectifs du TKM. Pour l'instant ceux-ci étaient les suivants<sup>1</sup> :

*Objectif 1 : par saison artistique, présentation d'au minimum neuf spectacles, dont au minimum deux spectacles créés au TKM.*

*Objectif 2 : présentation d'une création du directeur et metteur en scène du TKM une saison sur deux.*

*Objectif 3 : diffusion des créations et coproduction du TKM.*

*Objectif 4 : développement des publics de l'Ouest lausannois.*

*Objectif 5 : développement des partenariats artistiques et financiers.*

Voici les nouveaux objectifs introduits dans la nouvelle Convention :

*1. Par saison artistique, présenter au minimum neuf spectacles, dont au minimum une création du TKM, en favorisant dans la mesure du possible les artistes vaudois.*

*2. Présenter une création du directeur et metteur en scène du TKM une saison sur deux.*

*3. Développer la durabilité des créations du TKM par la valorisation du répertoire et la diffusion.*

*4. Développer le réseau de partenaires culturels en Suisse et à l'étranger.*

*5. Valoriser les professions des arts du spectacle par la formation et l'amélioration des conditions de travail, afin de lutter contre la précarité des métiers ainsi que préserver et transmettre un patrimoine artisanal.*

*6. Asseoir l'identité du TKM dans le développement urbain du quartier de Malley et de l'Ouest lausannois.*

*7. Développer l'accessibilité des publics de l'Ouest lausannois.*

*8. Consolider et développer les partenariats financiers.*

La Fondation, outre ses responsabilités de gestion administrative, budgétaire et de personnel, s'engage à respecter les missions qui lui sont assignées et à fournir aux signataires un plan financier quadriennal, partie intégrante de la convention, dans les délais fixés selon l'article 24 de la convention Ceci est un élément nouveau.

La direction du TKM présente ce plan financier<sup>2</sup> à l'assemblée présente : en bref, les dépenses et les recettes varient peu sur l'ensemble des quatre exercices. Les recettes augmentent toutefois une année sur deux en raison de la création du directeur du TKM une année sur deux (**répondant à l'objectif n°2 de la convention**). Pour ce qui est des financements privés et du sponsoring, le TKM peut compter sur des mécènes fidèles qui ont garanti des donations pour les prochaines années.

La subvention ordinaire de la Ville d'Ecublens en faveur de la Fondation du TKM évolue comme suit jusqu'en 2028 :

---

<sup>1</sup> Le Bilan détaillé des objectifs peut être consulté dans le chapitre 4.1 du préavis 2024/08

<sup>2</sup> Pour le détail, voir l'annexe 2 du préavis 2024/08

	Convention 2017-2020				Convention 2021-2024	Convention 2025-2028
	2017	2018	2019	2020	2021-2024	2025-2028
Subvention par habitant en Fr.	4.54	6.00	7.00	8.00	8.00	8.00
Base fixe habitants Statistique Vaud 2015	12'288	12'288	12'288	12'288		
Base fixe habitants Statistique Vaud 2018					12'939	
Base fixe habitants Statistique Vaud 2022						13'129
<b>Subvention ordinaire en Fr.</b>	<b>55'800 (arrondi)</b>	<b>73'728</b>	<b>80'016</b>	<b>98'304</b>	<b>103'512</b>	<b>105'032</b>

### Questions des commissaires

Certains commissaires font remarquer qu'il y a de plus en plus de plaintes qui leur sont remontées concernant le système de billetterie. Celui-ci serait peu pratique. La direction du TKM indique qu'elle a conscience de cette problématique et a tenté de le résoudre, mais le système de billetterie est imposé par la Ville de Lausanne, qui ne souhaite pour l'heure pas le changer.

Un commissaire demande si le TKM a prévu d'accroître ses financements externes. La direction indique qu'il est prévu d'introduire un concept de soirées et d'événements d'entreprises afin de dégager des recettes supplémentaires. Cela doit encore être organisé en fonction des soirées à disposition du TKM, la saison 2024-25 ayant déjà été organisée. Si le concept fonctionne, il sera implémenté lors de prochaines saisons.

Dans les prévisions financières, un commissaire fait remarquer que, pour l'exercice 2024-25, il est prévu un déficit de Fr. 116 128.-. Il demande comment le TKM va pouvoir résorber ce déficit. La direction du TKM répond que ce déficit est reporté sur l'année suivante. En raison du nombre plus importants de créations du TKM une année sur deux, le déficit peut être amorti une saison sur deux, de sorte que les comptes soient à l'équilibre sur un exercice de quatre saisons successives.

Un commissaire demande si le TKM prévoit de faire plus de communications sur son activité, notamment via les réseaux sociaux. La direction du TKM indique qu'une importante réflexion est menée à ce sujet afin de mieux exploiter les différents réseaux sociaux et toucher de nouveaux publics, notamment les publics plus jeunes.

### Séance de la commission ad hoc

La direction du TKM est remerciée. Les commissaires sont ensuite réunis séparément, par commune.

### Questions à la Municipalité

Un commissaire demande pourquoi les subventions n'ont pas été augmentées.

Mme Sylvie Pittet Blanchette indique que les Municipalités ont souhaité privilégier la stabilité en reprenant les bases de l'ancienne convention estimant que certains conseils communaux n'auraient pas été prêts à accepter une augmentation de la subvention. Cela aurait causé des risques pour l'application de la future Convention. Les Municipalités sont donc parties du principe de rester sur les engagements financiers pris dans les précédentes conventions. A l'époque de la première convention, le montant était de 4.5 francs par habitant à Ecublens. Il a été progressivement augmenté à 8 francs par habitant. C'est la troisième convention qui est renouvelée.

Un commissaire demande pourquoi c'est la Statistique Vaud 2022 qui a été utilisée.

Mme Pittet Blanchette indique que la Convention a été élaborée en 2023 et a subi depuis l'examen du Canton. Pour des raisons de procédure, il n'était pas possible de la mettre à jour avec des données plus récentes.

Un commissaire demande pourquoi est-ce qu'une commune en plein développement comme Prilly ne voit pas sa subvention fortement évoluer.

Mme Pittet Blanchette indique que pour l'instant toutes les communes sont restées sur les données de l'ancienne convention et de la Statistique Vaud 2022. Il était difficile de prendre en compte l'évolution de nouveaux logements sachant que ceux-ci ne sont pas encore habités. La cheffe de service ajoute que tout cela sera rediscuté lors de la prochaine convention. Les communes ont demandé un plan financier sur 4 ans pour avoir plus de transparence.

Un commissaire demande pourquoi les classes d'Ecublens ne se déplacent pas beaucoup au TKM.

Mme Pittet Blanchette indique qu'il y a des efforts à faire dans ce domaine. Son service fait de la communication à ce propos. La difficulté, pour les classes, c'est de venir assister aux représentations lors des soirées. La cheffe de service indique également que le manque d'élèves est aussi dû aux pièces jouées qui s'adressent plus particulièrement à des classes de gymnase.

Un commissaire demande si les communes (hors Ville de Lausanne et Renens) ont déjà discuté de participer au loyer et à l'infrastructure.

Mme Pittet Blanchette indique que ce sujet n'a pas été mis à l'ordre du jour lors de la négociation de cette convention. Il sera cependant évoqué lors des discussions sur la prochaine convention, notamment dans le cadre de la rénovation prochaine du théâtre.

Un commissaire demande pourquoi le système de billetterie est imposé par Lausanne.

La cheffe de service indique que c'est une exigence de la Ville de Lausanne. Pour des raisons historiques, le développement du système était confié à une entreprise lausannoise.

## **Discussion**

Certains commissaires s'interrogent sur l'opportunité d'augmenter, lors de la prochaine convention, la participation de la commune d'Ecublens. L'ensemble des commissaires soulignent l'important travail mené par le TKM, notamment le rayonnement de l'institution dans la région et au-delà, grâce à la démarche personnelle du comédien et metteur en scène Omar Porras, aussi directeur du TKM.

## **Vœux**

La commission adopte à l'unanimité les trois vœux suivants :

- La commission demande à la Municipalité d'intervenir auprès du directeur des écoles, de sorte qu'il fasse plus de promotion auprès des enseignants dans le but que plus de classes se déplacent sur le site du TKM.
- La commission demande à la Municipalité de faire plus de communication à l'attention de la population, via les réseaux sociaux notamment, sur les activités du TKM.
- La commission demande que la Municipalité intervienne auprès de la Ville de Lausanne pour permettre au TKM d'utiliser un logiciel informatique de son choix pour le système de billetterie.

## **Délibération**

La commission accepte les conclusions du préavis n°2024/08 à l'unanimité.

*Ecublens, le 1<sup>er</sup> octobre 2024*

*Le président*

*Alfonso Izzo*

*Le rapporteur*

*Gabriel Delabays*